

Été 2010

Kruth



Notre petit coin de paradis

Sommaire

Edito	<i>page 3</i>
Cadre de vie	<i>pages 4 à 8</i>
Culture et Traditions	<i>page 9</i>
Les gens d'ici ... Portrait	<i>page 10</i>
Se souvenir	<i>page 11</i>
Zoom sur ...	<i>pages 12 et 13</i>
Arrêt sur images	<i>pages 14 et 15</i>
Du côté des finances	<i>pages 16 et 17</i>
A l'ombre du Schlossberg	<i>pages 18 et 19</i>
Au fil des conseils	<i>pages 20 à 22</i>
Brèves	<i>page 23</i>
Un peu d'histoire	<i>pages 24 et 25</i>
A vos plumes	<i>page 26</i>
Vos rendez-vous	<i>page 27</i>

Bulletin Communal Juillet 2010,
28 pages, imprimé à 550 exemplaires,
et diffusé gratuitement.

Directeur de la publication :

M. le Maire, Claude Walgenwitz

Comité de rédaction :

Commission communication
et services à la population

Crédit photo : F. Arnold, D. Nussbaum,
Association

Mise en page et impression :

Label Impression - 06 15 14 32 26

Dépôt légal : Juillet 2010



Depuis quelques semaines, les décors d'été sont en place en divers endroits du village. Cette année, il s'agit principalement d'Alsaciennes et d'Alsaciens.

Dans quelques mois, nous aurons de nouvelles plaques de rue, elles seront bilingues. Ce sont là deux composantes de notre identité régionale,

une autre étant le dialecte, valorisé depuis des années par notre association théâtrale.

Ces particularités, qu'il nous revient d'entretenir, s'inscrivent dans une appartenance nationale. Et pour notre village, les souvenirs des deux moments forts qui ont été vécus par nos aînés il y a plusieurs décennies sont encore très présents :

- l'arrivée des soldats français, dès août 1914, qui a permis de redécouvrir la langue de Molière,
- la libération de décembre 1944 par le Corps Franc Pommiers et le 7ème Régiment de Tirailleurs Algériens.

Chaque fois, des liens étroits se sont tissés entre ces hommes venus d'ailleurs et les habitants d'ici, heureux d'avoir retrouvé la liberté. Notre attachement à notre Région, à notre Pays, en est sorti renforcé et aujourd'hui il nous incombe d'épouser notre temps et d'accepter notre vocation d'ouverture vers l'Europe. Il nous revient de construire cette solidarité entre les peuples qui fut si chère

à Robert Schumann. Souvenons-nous que les parents de ce «père de l'Europe» se sont mariés à Kruth en 1884 et que durant sa jeunesse, il fit plusieurs séjours dans notre village.

Assumer notre spécificité régionale, être fier de notre Pays, nous engager résolument à nous ouvrir au monde, c'est apprendre à vivre ensemble. Ce souhait prend une résonance particulière à l'aune des incivilités, des gestes de méchanceté gratuite commis récemment autour de nous. Mais c'est en restant confiants en l'homme que nous pourrions construire du lien entre les êtres vivants. Ce sera le cas pour nos écoliers qui accueilleront ceux du village voisin de Wildenstein à compter de septembre. Ce sera le cas aussi pour les conscrits qui, l'année prochaine encore, auront à cœur de maintenir la belle tradition du bûcher de la Saint Jean initiée par leurs aïeux.

Que notre communauté villageoise puisse rester le plus authentique des réseaux sociaux, voilà mon souhait en cette période de vacances.

Claude WALGENWITZ
Maire de KRUTH



Cadre de vie : les travaux

Le P.L.U.

Le PLU : qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document officiel, généralement réalisé à l'échelle de chaque commune et à l'initiative de la municipalité.

Par ce document, la commune a la possibilité de fixer ses propres règles afin d'encadrer les constructions



nouvelles, ainsi que la transformation des maisons et bâtiments existants. A ce titre, le PLU concerne directement tous les propriétaires fonciers ; en effet, c'est lui qui détermine quels terrains seront constructibles et ce qu'il sera permis d'y réaliser.

Mais il concerne également tous les citoyens, car il sert à préparer l'avenir de la commune. C'est en effet dans le PLU que doit être prévu l'emplacement des nouveaux quartiers, ainsi que des équipements publics dont la collectivité aura besoin dans les prochaines années.

A l'initiative du Conseil Municipal, le PLU peut être modifié (pour des changements mineurs) ou révisé (pour des changements plus profonds), ceci afin de tenir compte de l'évolution du territoire et de ses nouveaux projets.

En général, un PLU se révisé tous les 10 à 15 ans, selon une procédure définie précisément par la Loi. Ce travail dure entre deux et quatre ans ; il fait intervenir des équipes d'urbanistes qui réalisent les études techniques nécessaires, proposent des

choix aux élus et assurent la mise en forme du dossier conformément à la réglementation.

Que trouve-t-on dans un PLU ?

Un PLU se présente comme un gros dossier, comprenant toute une série de documents obligatoires :

- les plans de zonage : ces plans découpent le territoire communal en zones, à l'intérieur desquelles les constructions sont soumises aux mêmes règles ; toutes les parcelles de la commune se retrouvent dans l'une ou l'autre des zones ; dans certaines zones,

aucune construction n'est autorisée, afin de protéger les terres agricoles, les paysages et les espaces naturels ;

- le règlement : il précise pour chaque zone quelles sont les constructions autorisées, et définit leurs conditions d'implantation ; il peut également définir des règles d'aspect plus ou moins détaillées (matériaux de couverture et types d'enduits par exemple...);

- le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : c'est un document de synthèse qui présente les grands objectifs d'aménagement retenus par la municipalité, et avec lesquels le PLU est en cohérence ;

- le rapport de présentation : il présente la synthèse des différentes études menées au début de la procédure et qui ont permis d'orienter l'élaboration du PLU ; il montre également que les choix d'aménagement et les règles contenues dans le PLU sont en conformité avec la Loi ;

- les annexes techniques : il s'agit de plans et de notices qui reprennent toute une série de contraintes techni-

ques et réglementaires extérieures au PLU, à prendre en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de construction ;

- les orientations d'aménagement : ce sont des «zooms» sur certains secteurs présentant un enjeu particulier, et sur lesquels des principes d'aménagement sont définis plus précisément (par exemple les accès à réaliser, l'implantation et la densité des constructions etc...).

Dans la Vallée de Saint-Amarin : un PLU intercommunal.

Il est possible de réaliser le Plan Local d'Urbanisme non pas à l'échelle d'une commune isolée, mais à l'échelle de toute une communauté de communes. Lorsque c'est le cas, c'est le Conseil de la Communauté de communes qui est officiellement compétent pour valider le PLU, en lieu et place des conseils municipaux. Les communes restent néanmoins toujours associées aux études et aux débats qui entourent la mise au point du nouveau PLU.

Ce choix novateur, les élus de la Vallée de Saint-Amarin ont été parmi les premiers à le tenter il y a une quinzaine d'années, lorsqu'ils ont décidé de doter la Vallée d'un seul POS intercommunal, entré en vigueur en 1999. En 2009, ils ont décidé d'en engager la révision en un PLU intercommunal.

L'existence d'un document d'urbanisme intercommunal facilite grandement la recherche de cohérence dans les choix d'urbanisme à l'échelle de la Vallée. Elle permet également de réaliser d'importantes économies lorsque le PLU vient à être révisé : en effet, la révision est effectuée simultanément sur le territoire des 15

Cadre de vie : les travaux

communes, et une grande partie du travail d'études nécessaire peut ainsi être mutualisée.

Pourquoi un nouveau PLU pour la Vallée de Saint-Amarin ?

Comme c'est souvent le cas, la décision de doter la Vallée d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme résulte d'un grand nombre de facteurs.

Il y a d'abord «l'usure naturelle» de tout document d'urbanisme. Par exemple, certaines règles de construction s'avèrent à l'usage difficiles à appliquer, et doivent être formulées différemment. Ou encore, les activités présentes dans un secteur particulier ont évolué, et apparaissent en décalage avec les intentions inscrites dans le POS, ainsi que les règles d'utilisation du sol correspondantes.

Il y a ensuite l'apparition d'opportunités nouvelles de développement, qui appellent de nouvelles réflexions en termes d'aménagement de l'es-

pace. Un exemple concret, dans le cas de la Vallée, est fourni par l'arrivée du Tram-train : dans les différentes communes, les secteurs situés à proximité des gares vont bénéficier d'une bien meilleure accessibilité, et vont offrir ainsi des emplacements de plus en plus intéressants pour localiser de l'habitat, des emplois et des services. Afin d'être en mesure, le moment venu, de valoriser intelligemment ce potentiel, il est indispensable d'anticiper ces transformations et de réfléchir à l'évolution de ces secteurs. La révision du POS est le moment idéal pour cela.

Il y a enfin l'évolution des sensibilités, qui amènent toujours à reconsidérer les choix d'hier au regard des priorités d'aujourd'hui. A titre d'exemple, dans la Vallée comme partout ailleurs en France, la perception du problème de l'étalement urbain a beaucoup évolué depuis dix ans. L'idée que les terres agricoles méritent d'être mieux préservées de l'urbanisation s'impose

progressivement comme une évidence. De même, là où la construction de nouveaux quartiers doit encore être envisagée, on commence à mieux admettre la nécessité d'inventer de nouvelles formes urbaines, différentes des lotissements pavillonnaires très consommateurs d'espace, qui se sont répandus ces trente dernières années.

Un outil d'information du public, mis au point par l'agence REDD, sera mis en place sous la forme d'un site internet. Celui-ci permettra à tout moment de se renseigner sur l'avancement de la démarche, de prendre connaissance des documents mis à la consultation du public et de retrouver les dates des réunions publiques. La mise au point de ce site est en cours. Sa mise en service sera annoncée, le moment venu, sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et sur celui de la commune.

Espaces verts



Deux nouveaux espaces verts avec un banc ont été réalisés par le service technique de la commune :

- Rue de la Croix, près du sentier qui monte au Sturtz (notre photo);
- Grand-rue, à côté du cadran solaire (banc réalisé par l'entreprise Michaël Jeandenans de Kruth).

Kruth

Bittelmatten

Suite à la coupe du microboisement de la Bittelmatten, à côté du Laffé, des travaux de remise en état des berges du Runschéruntz furent nécessaires. Un enrochement a été refait et une remise à niveau, avec des matériaux disponibles au Sauwas, a été effectuée par le service technique de la commune. Prochainement, cette surface sera ensemencée et dès ce printemps, elle servira de pâture à des chevaux.



FCK gouttières et tuiles

Le patrimoine de la commune qui nécessitent des travaux, le club Lcomporte plusieurs bâtiments house du football club en fait partie.

Il était prévu de changer la gouttière en bord de route et celle au-dessus de la rivière, mais lors du démontage de la première, il s'est avéré que les tuiles tombaient en morceaux.

Il a été décidé, avec le budget disponible, de changer une gouttière et de commencer également le remplacement de quatre rangées de tuiles en plaçant un film de sous-toiture pour garantir une bonne ventilation (Ets Munsch & Welker d'Urbès).

Le chantier devrait se poursuivre et s'achever l'année prochaine.



Christian l'artiste

Pour mettre en valeur le village au fil des saisons et indiquer le bon chemin aux randonneurs, Christian Dennecker, du service technique, est toujours disponible pour réaliser de nouveaux décors en bois (lièvres de Pâques) et confectionner pendant l'hiver de nouveaux panneaux directionnels.



Déneigement

Cet hiver fut très long avec beaucoup de chutes de neige et a mis à rude épreuve le service technique de la commune ainsi que les établissements Nachbaur de Kruth, pour permettre à chacun de pouvoir circuler dans de bonnes conditions.

Il est cependant conseillé d'équiper sa voiture de pneus neige pour sa sécurité et celle des autres.

N'oublions pas que nous vivons dans une vallée vosgienne et que le déneigement de tous ne peut être assuré aux premières heures du jour.



Parking et aménagements salle St-Wendelin

Pour stabiliser le petit parking à l'arrière de la Salle St-Wendelin, des éléments béton en «L» ont été mis en place, ainsi qu'une nouvelle clôture. Plusieurs aménagements ont été également réalisés pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants du périscolaire et leur permettre de s'initier au jardinage :

- Création d'un jardin pour planter des légumes et des fleurs



- Mise en place d'une vasque afin de récupérer l'eau de pluie des gouttières pour arroser les plantations
- Construction d'un escalier pour accéder aux prés.
(Entreprise FJ Terrassement de Kruth)

Cadastre et urbanisme

Cadastre :

Si vous avez une connexion internet, vous avez accès au cadastre de la commune. Vous pouvez le consulter, éditer des documents, mesurer des distances, des surfaces.....

www.cadastre.gouv.fr

Documents d'urbanisme :

Vous voulez déposer une demande de permis de construire, une déclaration préalable... Vous avez accès aux différents documents d'urbanisme à l'adresse suivante :

www.architectes.org/outils-et-documents-a-telecharger/permis-de-construire-formulaires-cerfa-et-dossier

Ces documents peuvent être téléchargés, renseignés et édités.

L'accès au cadastre et aux documents d'urbanisme est possible à partir du site internet de la commune :

www.kruth.fr

Plaques de rue ...

La commune a le projet de changer les plaques de rues de notre village et de les remplacer par des plaques bilingues, français-alsacien.

Pour ce faire, il s'agit de traduire le nom actuel des rues ou de leur donner le nom usuel pratiqué par nos anciens.

Voici une liste des rues avec une proposition de traduction que nous soumettons à votre approbation. Nous vous invitons à contacter la mairie si vous avez des corrections à proposer ou des informations complémentaires quant à l'histoire des noms de certaines rues à nous communiquer.



... et noms des rues de Kruth en alsacien

RUE BASSE	<i>Under Gassel</i>	RUE du VENTRON	<i>Sant Klaus Stross</i>
GRAND RUE	<i>Haupt Stross</i>	RUE de la THUR	<i>Thur Gassel</i>
RUE NOIRE	<i>Schwartz Gassel</i>	RUE du BARRAGE	<i>Stauweiher Wag</i>
RUE du MOULIN	<i>Mehla Gassel</i>	RUE du CANAL	<i>Kanal Gassel</i>
RUE du BUHL	<i>Buhl Gassel</i>	RUE GROS ROMAN	<i>Gros Roman Gassel</i>
RUE BISCHA	<i>Bischa Gassel</i>	RUE de la MORAINÉ	<i>Buhl Buckel</i>
RUE MURA	<i>Mura Gassel</i>	RUE des PRES	<i>Mattawag</i>
RUE des AULNES	<i>Erlen Gassel</i>	RUE des VERGERS	<i>Bungert Gassel</i>
RUE des ECOLES	<i>Schüal Gassel</i>	VUE des ALPES	<i>Alva Blick</i>
RUE du CIMETIERE	<i>Kerechhoff Gassel</i>	PLACE du 19 MARS	<i>Post Platz</i>
RUE du BOURBACH	<i>Bourbach Gassel</i>	RUE de l'EGLISE	<i>Kerech Gassel</i>
RUE de la CROIX	<i>Kritz Gassel</i>	RUE des CHENES	<i>Eiche Gassel</i>
RUE du TREH	<i>Treh Wag</i>	SENTIER BELLE VUE	<i>Changez Buckel Pfatt</i>
RUE SOLMONT	<i>Solmont Gassel</i>	RUE du RUNSCHE	<i>Runsche Weg</i>

Inauguration de la Gloriette

Depuis plusieurs semaines, vous avez pu voir, lors d'une promenade ou d'un pique-nique, la nouvelle gloriette installée dans son cadre de verdure, près du rutz aux abords de la Chapelle Saint Nicolas.

Sous l'impulsion du Comité d'Animation de Kruth, les bénévoles qui ont œuvré pour la fabrication des décors de Noël deux années de suite ont souhaité la mise en place de cette gloriette, comme il en existait une autrefois, non loin de là, à côté de la fontaine Toussaint, et ils ont permis de la financer partiellement par leur travail.

Cette réalisation a été confiée aux établissements Arnold de Kruth, pour la partie bois et toiture, et aux établissements Jeandenans Fabrice de Kruth, pour la dalle et le muret de soutien.

Dimanche 4 juillet, lors de son



inauguration, la commune a invité toutes les personnes qui ont permis à cette gloriette de voir le jour, afin de les remercier.

Après les discours, la Présidente du Comité d'Animation, Patricia Sutter

a remis officiellement un chèque de 8 000 euros à Monsieur le Maire Claude Walgenwitz.

Un apéritif et un repas champêtre ont été offerts à la cinquantaine d'invités dans ce cadre idyllique de la Chapelle Saint Nicolas.

Les alsaciens

Cet été nos bénévoles ont à nouveau décoré le village en décidant de mettre l'Alsace à l'honneur par des personnages habillés avec des costumes alsaciens. Les personnes se sont réunies durant quatre semaines au printemps, et sont sortis de leurs mains expertes les jupes, les coiffes, les châles, les tabliers peints de fleurs bleues, blanches et rouges



comme il est de tradition pour les Alsaciennes, et les pantalons noirs, les chemises blanches et les gilets rouges garnis de nombreux boutons dorés et chapeaux noirs pour les Alsaciens.

Le résultat est spectaculaire, les touristes et autres passants s'arrêtent pour les admirer et posent à côté pour la photo souvenir.

Le savoir-faire des femmes et des hommes de notre village n'a pas de limite, les idées fusent au fur et à mesure de la création et de la fabrication de ces personnages. Ils sont complétés par des accessoires en bois peint, ainsi les oies suivent Lisel, place de l'ancienne scierie, et, sous le cadran solaire qui souhaite la «bienvenue», une serveuse attend avec un plateau chargé d'une bouteille

de vin d'Alsace et de bretzels.

Il ne vous reste plus qu'à vous promener dans le village, faire le tour afin de découvrir ci et là un petit ramoneur, un cuisinier avec un appétissant kougelhof, de charmants couples, des enfants...

Il faut vraiment rendre hommage à ces habitants qui donnent leurs talents, leur temps, leurs idées pour orner notre village, pour nous permettre de prendre du plaisir devant la minutie des décors, des châles ou des tabliers. Cette équipe soudée travaille dans la bonne humeur, avec plaisir, et nous donne rendez-vous l'année prochaine avec d'autres thèmes et de nouvelles idées.

Félicitations à nos compatriotes et au nom de tous : un grand MERCI.

Les gens d'ici ... Portrait

Madame Irène

A Kruth, «Madame Irène», a marqué les esprits de la moitié de la population du village. Ce prénom renvoie toutes les personnes scolarisées à l'école maternelle entre 1964 et 2000 vers leur petite enfance lorsque cette dame s'occupait d'eux, les consolait, et les aidait dans la tâche si compliquée de mettre et d'enlever les chaussures... en effet, «Madame Irène» était l'aide maternelle de l'école durant 36 années, c'est dire qu'elle s'est occupée peu ou prou de la plupart des habitants de ce village lorsqu'ils usaient encore leur fond de culotte sur les bancs des petites classes.

Eh oui, elle en a vu défiler des enfants, 554 précisément, et elle garde précieusement 2 cahiers à peine jaunis contenant les listes des écoliers de chaque classe durant toute sa carrière.

Lorsqu'au cours de notre conversation, elle évoque son implication auprès des enfants, ses yeux s'embuent, elle reste très sensible et je perçois son émotion à fleur de peau.

Sa carrière professionnelle est toujours très présente dans son esprit, son métier d'aide maternelle lui plaisait énormément, elle a eu tant de bonheurs à travailler auprès de ces chères petites têtes blondes. Elle se sentait bien dans sa vocation, d'une part grâce à la diversité des tâches, et d'autre part parce ce qu'elle aime les enfants.

Au début de son engagement, elle était encore Mademoiselle Irène, puis elle a épousé Jean Louis Wegrich.

A chaque rentrée et jusqu'à la Toussaint, se situait la période de l'année la plus intense, jusqu'à ce que les enfants prennent leurs marques et s'habituent au rythme scolaire.

«Je me souviens d'avoir dû courir jusque sur la place de l'église pour rattraper un petit fuyard» raconte-t-elle.

Lorsqu'elle a été engagée, malgré son petit salaire, elle emportait de l'ouvrage à son domicile et faisait des travaux

de couture sur sa machine à coudre, car les costumes de carnaval étaient souvent longs à faire. Il y avait dans les années 60 jusqu'à 42 élèves dans une même classe et quand les enfants étaient réunis dans le petit couloir, il était vraiment difficile de les guider. A cette période là, lorsqu'elle rentrait le soir, elle se sentait quelquefois fatiguée, impatiente et ne supportait même plus d'écouter de la musique.

L'école a été agrandie en 1998 et dès lors une 2ème classe a été ouverte.

Ses journées étaient bien remplies, attendant le matin pour déchausser les enfants, courant ici pour calmer une petite colère, consoler une frustration, allant là pour soigner un bobo, et changer un bambin pour cause de petits accidents de propreté qui sont fréquents.

Ses souvenirs sont encore bien présents, surtout qu'il ne se passe pas un jour sans que Madame Irène ne rencontre un de «ses petits» devenu adulte, et chacun prend plaisir à la saluer. Elle a gardé également de très bonnes relations avec les différentes institutrices qui lui téléphonent régulièrement pour prendre de ses nouvelles.

Elle a su faire le lien entre les institutrices et leurs remplaçantes, quand ce n'était pas elle qui les remplaçait quelquefois. «Les règles étaient moins strictes, nous emmenions les enfants en excursion au bûcher et nous étions à 2, l'institutrice et moi, il n'était pas encore question que les parents accompagnent, sauf durant les 10 dernières années de ma carrière. Nous allions au Frenz également et mon mari, avant d'aller au travail, montait en voiture et apportait des glaces pour le dessert. Il a été mis quelquefois à contribution...»

L'après midi au moment de la sieste, Madame Irène lisait une histoire aux petits pour les endormir, et encore maintenant trouve qu'il était pénible de devoir les réveiller lorsqu'ils dormaient encore parce que c'était «l'heure des mamans».

Aujourd'hui, Madame Irène a un jardin magnifique, très fleuri et elle s'occupe de ses fleurs, prépare des boutures de géranium en hiver dans sa petite serre et regrette de ne pouvoir aider son époux à nettoyer le jardin et faire le ménage de sa maison en raison de ses soucis de santé.

Et non loin de là comme dans un écho du passé, des enfants dans le cadre du périscolaire, jouent, crient, courent... «Je trouve qu'aujourd'hui qu'ils sont beaucoup plus évolués, plus actifs, j'ai exercé un métier merveilleux, il n'était pas difficile puisqu'il me plaisait, il m'a apporté d'énormes satisfactions» confie Madame Irène.



Une belle cérémonie

Quarante jeunes recrues du 1er Régiment de Tirailleurs d'Epinal se sont retrouvées le vendredi 9 juillet 2010 à Kruth et ont reçu leur fourragère aux couleurs de la médaille militaire devant le monument aux morts de la commune. La cérémonie, présidée par le commandant en second du 1er RT a été rehaussée par la Nouba, la fanfare du Régiment. Mme Catherine Troendlé, Sénateur du Haut-Rhin, était également présente.

Le défilé, emmené par Mésaoud, le bélier-mascotte, avec des mélodies jouées et des airs militaires chantés a clôturé la partie officielle. Puis militaires, anciens combattants, invités et population se sont retrouvés dans la cour des écoles où un stand d'information et un véhicule blindé étaient installés, pour le plus grand plaisir des enfants.

Les liens entre les Tirailleurs et Kruth sont étroits, et datent de la Libération du village en 1944. Ce sont les soldats du 7ème Régiment de Tirailleurs Algériens et ceux du Corps Franc Pommiers qui ont délivré les habitants

du joug de l'occupant dans la nuit du 1er au 2 décembre. A ce jour, la compagnie d'administration et de soutien, commandée par le capitaine Jean-Jacques Sarpaux, maintient les traditions du 7.



Remise de fourragère par Mme le Sénateur Catherine Troendlé

Souvenir Français

La commémoration du 08 mai 1945 a été l'occasion de mettre à l'honneur une fois de plus le Souvenir Français. En effet grâce à vos dons,

deux chèques de 1000€ ont été remis à la commune de Kruth pour participer au financement de la stèle du souvenir récemment érigée dans

l'enceinte du cimetière communal et inaugurée le 11 novembre dernier.

Le premier a été remis par le Comité cantonal présidé par M. Roger Bringard, l'autre par la délégation générale du Souvenir français, présidée par M. Roger Gaugler. M. le Maire a souligné les liens indéfectibles unissant le Souvenir Français à la commune de Kruth et a remercié chaleureusement le quêteur Guillaume Feder pour son investissement à cette noble cause que représente cette association.

Celui-ci passera dans les foyers à partir du mois de juillet. Merci d'avance pour l'accueil que vous lui réserverez.



Un ticket unique pour toute l'Alsace

Un nouveau titre de transport «Alsa+» existe depuis le 1er avril de cette année. Il s'agit d'un ticket unique valable pour tous les transports en commun d'Alsace, et celui-ci est destiné aux déplacements occasionnels. Le billet «Alsa+ 24 heures» pour une personne est valable tous les jours et le ticket «Alsa+ groupe journée» pour deux à cinq personnes est valable les samedis, dimanches et jours fériés. Son achat et

sa validation doivent être effectués sur le réseau utilisé en premier et sa tarification dépend de la zone géographique empruntée.

(Voir le tableau ci-dessous).

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site :

www.vialsace.eu/tu

Nota Bene : la navette des crêtes ne fait pas partie de cette tarification étant donné que celle-ci rayonne sur trois régions différentes, mais le billet unique à 3 Euros et le pass saison à 10 Euros encouragent son utilisation en alternative à la voiture. Nous vous souhaitons bon voyage.



Nom du ticket	Alsa+ 24 heures	Alsa+ groupe journée
Validité	Tous les jours pendant 24 heures pour 1 personne	Les samedis, dimanches et jours fériés pour 2 à 5 personnes
Tarifs en fonction de la zone géographique empruntée		
Alsace	33,00 Euros	34,00 Euros
67 ou 68	20,00 Euros	21,00 Euros
Petite aggro. (1)	3,20 Euros	4,70 Euros
Grande aggro. (2)	4,00 Euros	6,00 Euros

(1) Saint-Louis / Colmar / Sélestat / Haguenau

(2) Mulhouse zone 1 / Strasbourg

(3) Mulhouse zone 1 + 2

L'école

Cela fait quelques années que nos écoles, aussi bien l'école maternelle que l'école élémentaire, connaissent des baisses d'effectifs avec chaque année, le risque d'une fermeture de classe.

Pour parer à cette menace, l'inspectrice nous a suggéré d'étudier l'éventualité d'un regroupement pédagogique intercommunal concentré ou dispersé avec Wildenstein puisque le problème du nombre d'élèves se pose dans les mêmes termes chez nos voisins. Cela aurait dû être effectif pour la rentrée 2011.

Or l'Education Nationale a pris la décision de fermer la classe unique élémentaire de Wildenstein dès la rentrée 2010. Il y a 8 enfants dans

cette école, et si dans un premier temps cela permet à Kruth de garder ses effectifs en nombre suffisant, il va falloir résoudre un certain nombre de demandes, ainsi :

- le transport des enfants qui devrait être pris en charge par le Conseil Général;

- les besoins en matériel des classes de Kruth. Une concertation va avoir lieu pour nommer et quantifier ce matériel;

- la création éventuelle d'un syndicat intercommunal scolaire pour définir le fonctionnement et la répartition des frais entre les villages.

Il n'y a pas d'école maternelle à Wildenstein, mais une garderie tenue par une employée communale.

Le Conseil Municipal de ce village a décidé de conserver cette petite structure ouverte la prochaine année scolaire afin de laisser le choix aux parents, soit laisser les enfants à la garderie du village ou les envoyer à l'école maternelle de Kruth.

Pour ceux qui souhaitent scolariser les enfants à Kruth, un adulte devra impérativement accompagner les petits dans le bus.

Toutes les questions ne sont pas encore réglées mais avec beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, les choses vont s'arranger à la satisfaction de tous.

Une aide pour restaurer les maisons anciennes

Vous êtes l'heureux propriétaire d'une maison ancienne ? Vous souhaitez y réaliser des travaux ?

La Communauté de Communes et les communes de la Vallée de Saint-Amarin avec le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin viennent de mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement financier pour les travaux ayant trait au patrimoine bâti ancien.

Cette aide, exclusivement réservée aux maisons construites avant 1950, concerne principalement les travaux

de façade : remise en peinture, changements de fenêtres et volets en bois, réfection des lauwas et appentis, pose de bardage bois ou encore portes d'entrée ou de garage. En somme tous ces détails architecturaux qui font le charme de nos maisons rurales et racontent l'histoire de nos villages.

Vous êtes propriétaire d'une maison ancienne, ou vous pensez que votre maison représente un intérêt patrimonial ?

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre commune ou de la

Communauté de Communes qui vous informera sur les aides existantes et les démarches à accomplir pour en bénéficier.

Quels taux d'aide ?

L'aide varie selon que les travaux sont réalisés par le propriétaire ou par une entreprise. Elle est calculée sur la base du montant TTC des travaux (ou des fournitures si les travaux sont réalisés par le demandeur).

Les différentes aides sont cumulables.

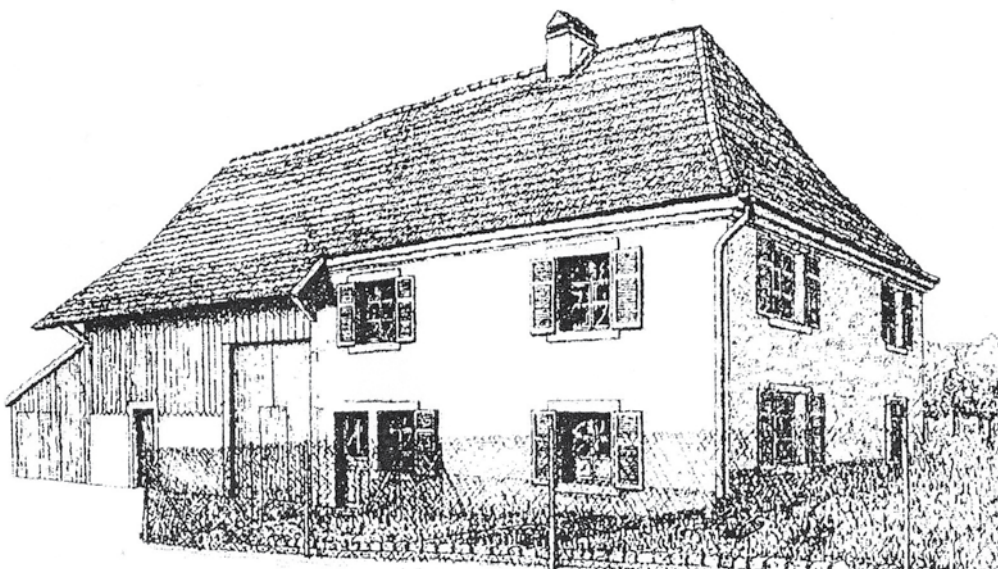
	Par entreprise		Par le demandeur	
	Aide	Plafond	Aide	Plafond
Ravalement de façade	40 % TTC	800 €	40 % TTC	560 €
Fenêtres et volets bois	20€/pièce	400 €	14 €/pièce	280 €
Lauwa, Appentis, Verrière	40% TTC	1 000 €	40% TTC	700 €
Bardage bois traditionnel	8 €/m ²	800 €	5,6 €/m ²	560 €
Marquise	40% TTC	500 €	40% TTC	350 €
Porte d'entrée traditionnelle	40% TTC	300 €	40% TTC	210 €
Porte de grange	40% TTC	500 €	40% TTC	350 €
Pavés tête de chat	20 €/m ²	200 €	14 €/m ²	140 €
Muret en pierre sèche	40 % HT	92 €/m ²		

(dans le cadre du Gerplan)

Plus d'information sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de SaintAmarin :

www.cc-stamarin.fr

rubrique A votre service/Habitat



Contacts :

- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin :

Prévost Catherine :

03 89 82 60 01

- Mairie de Kruth, Secrétariat :

03 89 82 28 21

Arrêt sur images



Théâtre alsacien, des moments de détente et de fous rires



Décorations de Pâques



Bûcher



Transhumance vers le Schafert



Invitation à un moment de détente



Vendredi Saint, Ouverture

Arrêt sur images



85^{ème} anniversaire du Ski Club de Kruth
Bénédition du calvaire offert par Rose Arnold



Feu d'artifice du 13 juillet



Défilé de carnaval



Aubade du 1er mai par la musique municipale de Kruth



de la pêche au lac de Kruth



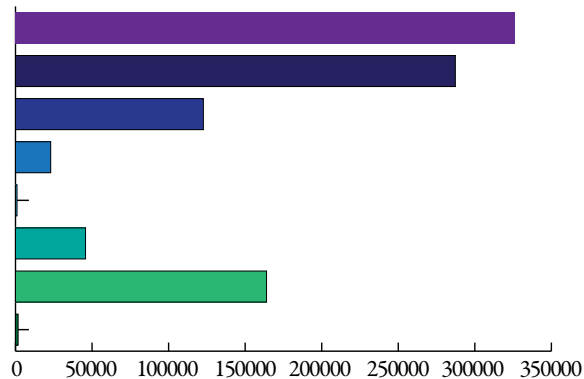
Cérémonie du 8 mai

kruth

Fonctionnement

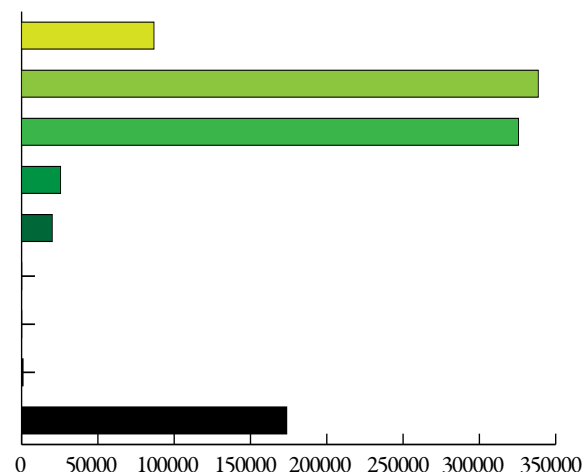
Dépenses de fonctionnement : 971 589 €

Charges à caractère général	326 120 €
Charges de personnel	287 300 €
Autres charges de gestion courante	122 730 €
Charges financières	23 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Dépenses de fonctionnement imprévues	45 745 €
Virement à la section investissement	163 968 €
Opérations d'ordre entre section	1 726 €



Recettes de fonctionnement : 971 589 €

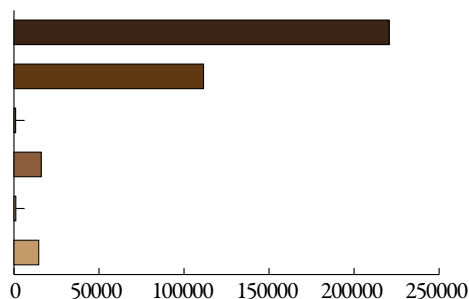
Produits des services	86 750 €
Impôts et taxes	338 600 €
Dotations et participations	325 618 €
Autres produits de gestion courante	25 550 €
Atténuation de charges	20 100 €
Produits financiers	100 €
Produits exceptionnels	100 €
Opérations d'ordre entre section	1 000 €
Résultat reporté 2008	173 771 €



Fonctionnement

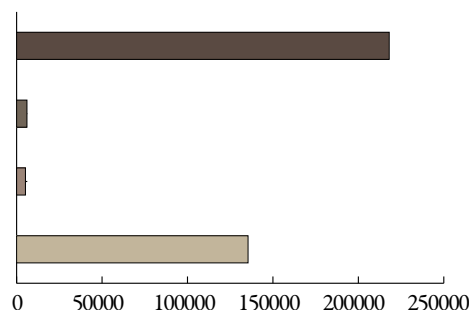
Dépenses de fonctionnement : 364 742 €

Charges à caractère général	220 553 €
Charges de personnel	111 500 €
Charges financières	1 000 €
Dépenses imprévues	16 000 €
Dotations aux amortissements	1 104 €
Virement à la section d'investissement	14 585 €



Recettes de fonctionnement : 364 742 €

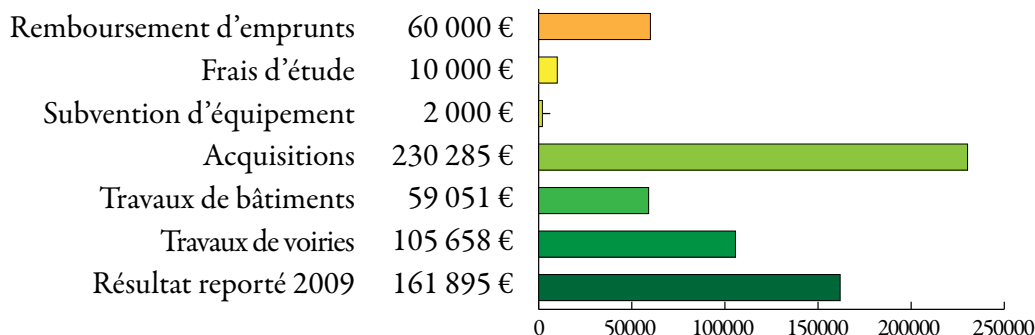
Produits des services	218 070 €
Dotations et participations	6 056 €
Autres produits	5 168 €
Excédent de fonctionnement N-1	135 448 €



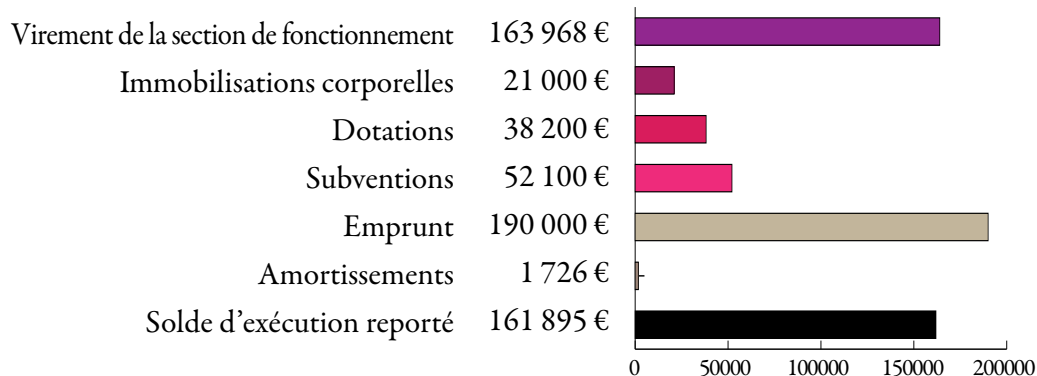
principal 2010

Investissement

Dépenses d'investissement : 628 889 €



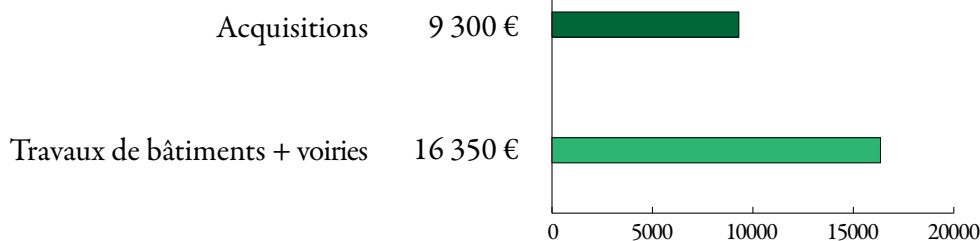
Recettes d'investissement : 628 889 €



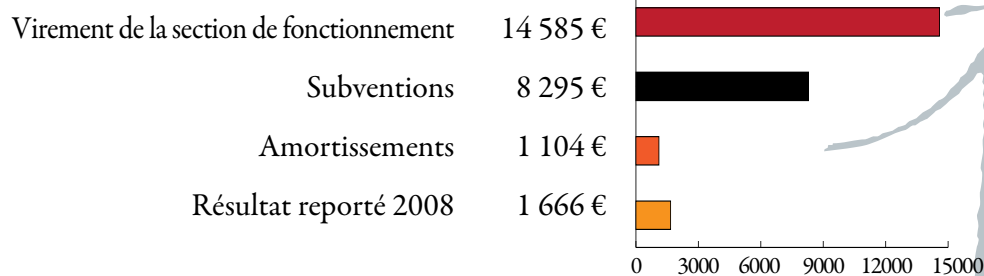
forêt 2010

Investissement

Dépenses d'investissement : 25 650 €



Recettes d'investissement : 25 650 €



Le déclin des hirondelles

Les hirondelles, ces gracieuses annonciatrices du printemps, sont en net déclin en Europe (diminution de 20 à 50 % des effectifs depuis 1970 pour l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique, plus connue sous le nom d'hirondelle de cheminée). Ces magnifiques oiseaux migrateurs autrefois très communs à la campagne et en ville sont victimes notamment de l'intensification agricole, mais aussi et surtout de la destruction de leurs nids dans et sur les bâtiments. Etrange paradoxe de savoir que l'homme est de plus en plus sensible à la protection de son environnement et de constater la destruction de colonies entières d'hirondelles !

Carte d'identité de nos hirondelles

Il est important, pour bien aider et protéger les hirondelles, de connaître les principales espèces. Trois d'entre elles (l'hirondelle de rivage, l'hirondelle rousseline et l'hirondelle de rocher) vivent dans un environnement «sauvage» et ne nichent pas dans les villes et les villages. Elles sont d'ailleurs moins bien connues que leurs cousines présentées ci-dessous :

L'hirondelle rustique :

C'est le nom officiel de l'hirondelle de cheminée. D'une longueur de 20 centimètres, elle est facilement reconnaissable à sa gorge rouge brique et aux longues plumes de sa queue (appelées rectrices externes) qui forment deux filets.

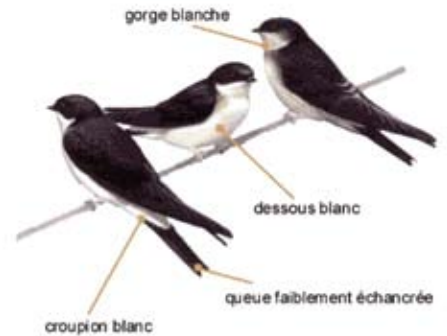
Leur longueur est plus grande chez le mâle que chez la femelle. L'hirondelle rustique niche dans toute la France. Elle fréquente surtout les bâtiments agricoles anciens où elle construit, avec de la boue, un nid en forme de coupe. Afin de faciliter l'installation de son nid, elle recherche des aspérités, des rugosités, voire un support de fixation (clou, cheville, etc...) à l'endroit où elle va en commencer la construction.

L'hirondelle de fenêtre :

Plus petite que l'hirondelle rustique (12,5 centimètres de longueur), elle s'en distingue surtout par le contraste entre le dessus de son corps bleu métallique et le dessous, y

compris la gorge, d'un blanc immaculé. Elle possède aussi un croupion blanc bien visible en vol. Elle aussi niche dans toute la France. Le nid est un amas de boue qui possède juste une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. Il est construit sous le rebord d'une fenêtre, d'un balcon ou d'un toit, voire à l'intérieur d'un bâtiment (grange, étable et même chambre à coucher !). Comme l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre recherche un support de fixation autour duquel elle construira son nid.

Hirondelle de fenêtre



Hirondelle rustique



Pourquoi aider les hirondelles ?

Tous les ans, les hirondelles quittent nos régions pour des contrées plus accueillantes, où elles trouveront ce qui constitue leur alimentation principale, les insectes. Nombre d'entre elles ne reviennent pas et, comme beaucoup d'oiseaux migrateurs, elles paient un lourd tribut à ces épuisants voyages. Leur régime alimentaire fait de ces oiseaux de précieux auxiliaires dans l'élimination des insectes volants. Et puis, que serait un printemps sans le retour de la première hirondelle que tout le monde attend avec impatience, annonçant ainsi le retour des beaux jours?...



Dans une deuxième partie, nous verrons le statut juridique des hirondelles et nous vous expliquerons comment les aider.

Fiche réalisée par la LPO de Saint-Amarin

Contact : lpo-saint-amarin@laposte.net

Le statut juridique des hirondelles

En France, les hirondelles (et les martinets) sont intégralement protégés par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Pour eux, sont interdits, entre autres, la destruction, la capture, le transport, la naturalisation ou la vente. Pour leurs œufs et leurs nids, sont interdits l'enlèvement ou la destruction ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux. Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 9.000 €uros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois (article L 415-1 du Code de l'environnement). L'infraction la plus courante est la destruction des nids à l'occasion de travaux d'entretien des immeubles ou de réhabilitation des quartiers ou, plus grave encore, par simple souci de propreté des façades.

Nid pour hirondelle rustique



Comment aider les hirondelles

De petits aménagements simples et pratiques permettent de vivre en parfaite harmonie avec les hirondelles, en n'oubliant pas que celles-ci détruisent chaque année des milliers d'insectes.

1- Les surfaces de fixation :

Afin de faciliter la fixation des nids sur les murs extérieurs ou sur les poutres, il est important de préférer les surfaces rugueuses des crépis et de ne pas poncer le bois. L'idéal est même de planter un clou ou une cheville afin que la boue soit plus facile à coller pour les hirondelles.

2- Matériaux de construction :

Le nid des hirondelles est fait de boue, de brins d'herbe, de paille et de brins de laine que l'oiseau colle avec sa salive. Un des grands problèmes que rencontrent les hirondelles actuellement est la réduction des flaques d'eau et des mares, autrefois nombreuses dans les cours de ferme, et qui fournissent de la boue facilement accessible. Il est possible d'aménager un bac à boue en bois, en zinc ou en fer galvanisé. Il faut en prendre soin tous les jours afin qu'il ne se dessèche pas. A l'inverse, attention à ne pas mettre trop d'eau car la boue doit pouvoir s'assembler en boulettes comme de la pâte à modeler. Il est aussi possible de déposer dans un endroit dégagé un petit tas de brins de foin ou de tiges de graminées fauchées.

3- Les salissures :

Pendant la période de nidification, les adultes s'agrippent au nid pour nourrir les jeunes qui se trouvent à l'intérieur. C'est à cette occasion qu'ils laissent leurs déjections sur les murs. Ceux-ci et le sol deviennent très vite sales sous les nids. On peut alors comprendre que certaines personnes ne supportent alors plus leur présence. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la destruction volontaire d'un nid est un acte illégal passible d'amende.. Afin d'éviter ces désagréments, il est possible de placer des petits planchettes de bois, PVC ou fer juste en dessous des nids, à environ 15 cm. Ce système n'empêche nullement les hirondelles de nicher et, de plus, peut éviter aux jeunes de tomber éventuellement du nid au moment du nourrissage.

Nid pour hirondelle de fenêtre



4- Réfection des façades :

Pour la rénovation des bâtiments et leur réfection, il faut privilégier les saisons hors nidification des hirondelles. Celles-ci nichent d'avril à fin août. On peut donc entreprendre des travaux de septembre à mars.

Les nichoirs

La LPO peut vous proposer des nichoirs prêts à installer, ainsi que des planchettes de protection. Quelques modèles sont présentés sur cette page.

N'hésitez pas à contacter le groupe LPO de Saint-Amarin par téléphone (03 89 81 15 82) ou par mail (adresse ci-dessous)

en cas de besoin ou si vous avez des questions sur les hirondelles ou plus généralement sur les oiseaux et leur protection.

Fiche réalisée par la LPO de Saint-Amarin

Contact : lpo-saint-amarin@laposte.net

Planchette de protection



Durant ce premier semestre le conseil municipal s'est réuni trois fois.

Séance du 29 janvier 2010

Affaires forestières

Etat de Prévision des Coupes 2010

Après étude, l'état prévisionnel des coupes de bois à façonner est adopté en prévoyant que les parcelles 19 et 20 soient offertes pour des ventes sur pied. Les élus souhaitent que les bois de la parcelle 14 puissent également être proposés pour une vente sur pied.

Volume total prélevé : 4 746 m³.

Programme de travaux 2010

Le programme des travaux patrimoniaux (composé de travaux courants et de travaux neufs) est examiné. Les propositions de l'ONF sont acceptées.

Etat d'assiette 2011

Jean-Paul HALLER présente la proposition d'état d'assiette 2011 des coupes à marteler que les élus approuvent en demandant que 200 m³ environ soient affectés à des ventes sur pied.

Achat de parcelles forestières

Mme Régine HALTER demeurant à VALENCE propose de vendre à la commune les parcelles forestières n°29-30-33 et 34 dans la section 20 situées au Hexenleh pour une surface totale de 66 ares.

M. Didier MARTIN habitant KRUTH propose, au nom de ses frères et de lui-même, de vendre à la commune les parcelles 132 et 135 section 20 situées au Wingleh d'une superficie totale de 42 ares.

Après délibération, les élus donnent leur accord pour l'acquisition de ces parcelles forestières pour un montant de 50 € l'are (terrain + bois), étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Urbanisme

Vente de terrains à M. et Mme SCHNEIDER

Après délibération et approbation du P.V. d'arpentage, les parcelles 86/4 et 87/4 d'une superficie de 8.01 ares et 4.09 ares seront vendues à M. et Mme Pavel SCHNEIDER.

Location de pâturages

La EARL SIFFERLEN, 6 rue des Aulnes 68820 à KRUTH se porte candidate pour louer les parcelles communales qu'exploitait M. MESSMER Gérard :

- Section 23 parcelle 119 (en partie) de 4 ha 3 exploitable pour un coût annuel de 44€45 (tarif 2010).

- Section 23 parcelle 81 (en partie) de 2 ha 5 exploitable pour un coût annuel de 37€25 (tarif 2010).

- Section 22 parcelle 6 de 35 ares 50 pour un coût de 15€ (tarif 2010).

Les élus donnent leur accord pour ces locations qui se feront sous forme d'essarts.

Comptes de gestion 2009

Les éditions des comptes de gestion (principal et forêt) sont présentées aux élus qui constatent que les résultats d'exploitation sont conformes en tout point aux comptes administratifs et approuvent ces comptes de gestion.

Orientations budgétaires

Les adjoints Jean-Paul HALLER, Florent ARNOLD et Patricia SUTTER présentent les divers dossiers programmables pour 2010 et les élus actent les orientations budgétaires.

Séance du 25 mars 2010

Monsieur le Maire informe les élus de la démission, en date du 22 mars 2010, de Didier DREYER, conseiller municipal depuis 2001. Il lit la lettre dans laquelle Didier précise que «cette démission est motivée par son choix de se consacrer librement et entièrement à sa possible évolution de carrière au sein de sa nouvelle entreprise». Monsieur le Maire exprime ses remerciements à cet élu

pour les années consacrées à la gestion du village.

A ce jour, le nombre d'élus en exercice est donc de 14.

Monsieur le Maire exprime aussi, au nom des élus et de la population, le soutien au personnel de la SAIC-Velcorex de Saint-Amarin qui lutte pour sauver son entreprise. Il dit sa solidarité aux 8 habitants du village qui y travaillent.

Séance du 25 mars 2010, suite

Fixation des taux d'imposition 2010

Jean-Paul HALLER, adjoint chargé des finances, explicite le tableau qui correspond à la décision prise lors de la réunion du vendredi 29 janvier 2010, à savoir une augmentation des taux de 1%. Les nouveaux taux d'imposition 2010 sont adoptés à l'unanimité des élus présents.

Examen et vote des budgets primitifs 2010

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, réunie le mercredi 3 mars 2010, a élaboré les budgets. Jean-Paul HALLER présente les documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le budget principal et le budget forêt sont mis au vote et adoptés par tous les élus.

Achat de terrains RFF par la commune

Par délibération en date du 4 décembre 2009 les élus avaient accepté les propositions financières de Réseau Ferré de France pour l'achat de parcelles situées :

1. En zone NCb dans la section 6 : parcelle n°210 (28.50 ares), parcelle n°234 (23.75 ares) et parcelle n°235 (52.27 ares).

2. En zone UC3 dans la section 6 : pour ces deux parcelles, les élus prennent connaissance du PV d'arpentage établi le 8 février 2010. Il s'agit de la parcelle n°389/208 de 24.51 ares et de la parcelle n°392/209 de 45.61 ares.

Les élus approuvent ce PV d'arpentage et donc les achats qui en découlent.

Séance du 25 mai 2010

Périscolaire : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes

Depuis le 1er janvier 2009, la Communauté de Communes et les communes gèrent le service périscolaire. Une régie directe a été créée pour proposer un service Enfance et Jeunesse cohérent.

Patricia SUTTER, adjointe, présente la convention de partenariat qui en définit les règles.

Cette convention est mise en vote et adoptée à l'unanimité.

Diagnostic des ERP : Groupement de commande

La loi handicap «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose que tout établissement recevant du public (ERP) soit conforme au niveau accessibilité d'ici fin 2015. Afin de connaître les travaux à réaliser, un diagnostic est nécessaire et obligatoire.

Monsieur le Maire précise que pour des économies d'échelle, la Communauté de Communes propose une commande groupée pour n'avoir qu'un bureau d'étude affecté aux constats à faire.

Le Conseil municipal décide, afin de mutualiser les coûts de ces diagnostics obligatoires, d'adhérer à ce groupement de commandes.

Intervention des sapeurs-pompiers sur la commune de Wildenstein

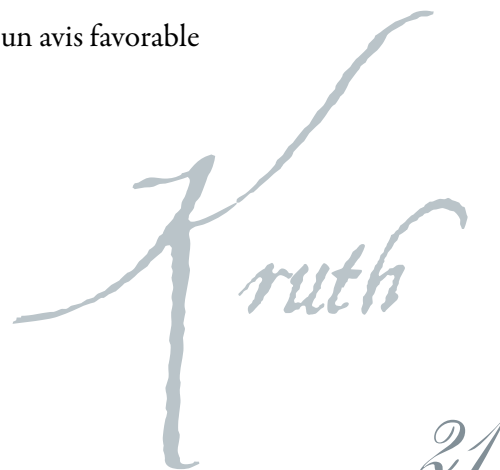
La commune de Wildenstein ne possède pas de corps de sapeurs-pompiers.

La sécurité incendie est assurée par le Centre de secours de Saint-Amarin mais parfois, le SDIS fait appel au CPI de Kruth qui est bien plus proche et donc plus rapidement sur les lieux.

Cette démarche, à ce jour, ne s'appuie sur aucun accord officiel et cela peut poser des problèmes d'assurance et de responsabilité.

Récemment, le SDIS a fait une proposition afin d'officialiser l'intervention du CPI de Kruth sur le ban de Wildenstein :

Les élus émettent un avis favorable



21

Séance du 25 mai 2010, suite

Affaires cynégétiques, lot n° 2

Remplacement d'un co-fermier

Monsieur Alain FEIGEL, Président de la société de chasse du Schafert, adjudicataire du lot de chasse communal n°2, a informé la commune, de la démission de Monsieur Denis FEIGEL. Il propose qu'il soit remplacé par Monsieur Hubert KACHLER demeurant à OBERBRUCK (68290).

Brame du cerf

Le bilan du brame de l'automne dernier fait apparaître que les promeneurs, photographes sont de plus en plus nombreux en forêt durant cette période. L'arrêté qui régleme la pénétration en forêt a néanmoins été dissuasif en 2010 mais le président de la société de chasse du Schafert, Monsieur Alain FEIGEL, souhaite :

que les horaires d'interdiction soient étendus : de 18h à 6h (au lieu de 21h à 6h).

que le chemin rural du Sauwas soit interdit à la circulation, sauf pour les ayants-droit, entre la RD27 et l'intersection du Runsche, au niveau de la rue du Treh.

Les élus sont d'accord pour étendre la période d'interdiction de 18h à 6h mais non pour fermer le chemin du Sauwas.

Aménagement de la centrale hydroélectrique du Grand'Pré : porté à connaissance

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2010, la SCI DSM dont le siège social est situé à 68820 Kruth, Parc d'Activité du Grand'Pré, représentée par Monsieur Sylvère MURA a été autorisée, au titre de la loi sur l'eau, à procéder à l'aménagement de la centrale hydroélectrique du Grand'Pré.

Le texte est porté à la connaissance du conseil municipal. Il peut aussi être consulté en mairie par toute personne intéressée.

Les comptes-rendus des réunions sont affichés dans le couloir de la Mairie et peuvent être consultés huit jours après la séance.



A louer

Un appartement communal est à louer au 55 grand'rue. Il se situe au premier étage du bâtiment-mairie. D'une superficie d'environ 85m², il est composé de 4 pièces, cuisine, salle de bains, grenier avec possibilité de garage. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au : 03 89 82 28 21.

Ne jetez plus vos bouchons !

Un conteneur est placé dans le hall de la mairie afin de récolter les bouchons en plastique. Sont concernés les bouchons de bouteilles ayant contenu des produits alimentaires (lait, jus d'orange, boissons gazeuses, eaux, etc...). Ils seront centralisés à la gare du Nord de Mulhouse avant d'être acheminés vers la Belgique où ils sont broyés et coulés en palettes. Le fruit de cette vente apporte une contribution aux personnes handicapées pour acheter des fauteuils roulants spécialement adaptés au sport. Ces fauteuils ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale, d'où l'importance de cette aide.

Contacts utiles GrDF

Urgence gaz naturel : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour le raccordement au gaz naturel : appeler le GrDF au 0 810 224 000 (pris d'un appel local).

Pour un contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

Déchets : Gravats, amiante...

La plate-forme pour les gravats et le dépôt de bois, située à l'arrière de la plate-forme de déchets verts est réservée aux seuls habitants du village, mais non aux entreprises.

Les coûts de la gestion sont supportés par la commune.

La quantité de déchets à déposer est limitée à 1m³ pour les gravats. En cas de travaux importants, il incombe aux propriétaires et aux entreprises de prévoir le coût de l'évacuation dans un centre de recyclage agréé.

Que peut-on déposer ?

Bois : Planches, poutres et fenêtres en bois (sans vitres).

Gravats et terre : Pierres, litières d'animaux, briques, béton, tuiles, carrelage et plâtre (sans isolant).

Qu'est-ce qui est interdit ?

Plastiques, pneus, batteries, cartons, fûts en tôle ou plastique, caoutchouc, métal, revêtement de sol pvc ou moquette ainsi que l'amiante.

Ci-dessous, quelques adresses utiles pour :

Gravats, béton, agglos et tout-venant :

Kragen Recyclage, à Urbès :

06.08.81.88.23

Plate-forme SGTA, à Aspach le Haut :

03.89.75.60.94

Sté Tritter, à Aspach le Haut :

03.89.62.70.00

Amiante :

Alsadis, à Cernay : 03.89.75.86.47

Centre de Tansit L.N.A :

03.89.53.34.23

Placoplâtre :

Cernay Environnement :

03.89.75.42.36

Verre de vitrage :

Plate-forme SGTA, à Aspach le Haut :

03.89.75.60.94

Stocker des tuiles

Lorsque les sapeurs-pompiers doivent intervenir, suite à de forts coups de vent qui ont endommagé des toitures, ils prennent les mesures urgentes pour préserver les biens en colmatant les ouvertures. Pour ce faire, il est indispensable que vous ayez dans le grenier un stock de tuiles car sinon l'étanchéité de votre toiture ne sera pas possible.



Cousinade familiale Arnold

L'Association Internationale des Familles Arnold et alliées (ASS.I.F. Arnold), organise les 13 et 14 août 2011, à Kruth, sa 7ème grande cousinade familiale.

Tous les porteurs du nom Arnold, de la haute vallée de la Thur, sont invités, s'ils le souhaitent, à participer à ces retrouvailles.

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez contacter :

Madame Madeleine Arnold Tétard
(01.34.75.23.81) :

ASS.I.F. Arnold 36, avenue Jean

Marion 78820 Juziers

mail : krismad@wanadoo.fr

Prospection d'uranium en Alsace

*Traduction de l'article du 11 avril 1953
paru dans «Le nouveau Rhin français»*

L'identification de l'uranium est récente ; on la doit en 1789 à Martin Heinrich Klaproth (1743-1817) qui était professeur de chimie à l'université de Berlin. En chauffant à haute température de la pechblende, un oxyde d'uranium, Klaproth parvint à isoler l'oxyde d'uranium qu'il nomma «urane» en référence à la planète Uranus que venait d'identifier William Herschel en 1781.

Les massifs granitiques de Bretagne et des Vosges peuvent contenir 10 à 12 grammes par tonne contre 7 dans les autres massifs granitiques. La radiation émise est en général faible et elle est arrêtée par de simples obstacles.

Il existe trois types de rayonnement :

- alpha : l'atome expulse 2 protons et 2 neutrons; faible pénétration dans l'air, une simple feuille de papier est suffisante les stopper.

- bêta : l'atome expulse 1 électron; ne parcourt que quelques mètres dans l'air ; il est arrêté par une vitre.

- gamma : l'atome émet une onde de même nature que le soleil par exemple; très grande pénétration sur plusieurs centaines de mètres; elle est arrêtée par un mur en béton ou une plaque de plomb.

Des prospections d'uranium ont eu lieu dans les années 50 à Kruth, au massif du Schaentzel à l'ouest de Kintzheim et à Saint-Hippolyte.

4000 tonnes de roches ont été extraites à Saint-Hippolyte au lieu dit «Teufelsloch» (trou du diable) dont 1400 tonnes traitées jusqu'en 1965.

Les concessions minières pour ces trois lieux sont valables jusqu'en 2018.

«Uranium-City» Kruth ?

Des forages pour le métal le plus précieux au monde sont effectués les jours ouvrés et fériés depuis le 15 mars à Kruth.

Thann – c'était un jour de décembre de l'année précédente. La première neige était tombée dans le massif. La venue de l'hiver a même étendu un manteau blanc immaculé d'hermine jusque sur les vallées vosgiennes les plus profondes. Il neigeait en ce jour dans la vallée de Wesserling. Le cœur battant nous nous sommes pressés jusqu'à Oderen. De l'uranium y aurait été trouvé. Il paraissait... on disait... Le journaliste qui souhaite informer objectivement ne peut pas se contenter uniquement de rumeurs. Mais les rumeurs lui offrent souvent des indices précieux et bienvenus pour des recherches plus approfondies.

A l'époque, nous nous sommes rendus à Oderen dans l'espoir secret de revenir avec des photos sensationnelles et un reportage grandiose. Nous y avons rencontré un village calme que l'hiver avait recouvert d'un blanc manteau et qui avait l'air de se préoccuper très peu d'uranium, de Pechblende (un oxyde d'uranium) et d'énergie nucléaire. Nous y avons rencontré un géologue et un inspecteur du «Commissariat à l'énergie atomique». Le géologue revint du chantier avec son appareil de détection Geiger; l'inspecteur était certainement venu pour faire le point sur les recherches d'uranium. Les deux étaient muets comme des tombes, ils nous ont renvoyés au «Service d'information» du «Commissariat à l'énergie atomique» à Paris. Le «Service d'information» nommé

nous a répondu par un vague écrit évasif qu'une «Mission volante» se trouvait à Oderen pour n'y effectuer qu'un forage «superficiel» de nature géologique. Ce fut tout ce que nous ayons appris. Des personnes d'Oderen nous dirent encore, bien que les chercheurs d'uranium aient trouvé d'intéressantes traces d'uranium, que nul part ailleurs il n'y avait autant d'indices de présence d'uranium qu'à Oderen. Mais ce n'étaient que des rumeurs....

De l'uranium près de Kruth ?

Entre temps, l'hiver a passé. La «Mission volante» qui cherche de l'uranium se tient toujours près d'Oderen. Pour être plus précis : elle s'est maintenant déplacée à Kruth. Et là-bas, elle a l'air de vouloir devenir une «Mission fixe». Tout l'hiver, le géologue passa avec son appareil de détection à travers champs et parcelles, à travers prés et bois, jusqu'à ce qu'il arrive à un endroit sur le ban de Kruth qui attira apparemment toute son attention. Et l'on creusa. Des échantillons de roches ont été prélevés et analysés. Puis l'on apporta du matériel, installa une tour de forage puis non loin de là une cabane et l'on commença à forer.

Le procédé de forage

Depuis le 15 mars, sans relâche, dimanche et jours fériés, du matin à 5 heures jusqu'au soir à 9 heures, le trépan, au bout d'une fine tige de forage, perce la montagne au travers des couches de la terre. Le point de forage se situe à environ 700 mètres du centre de Kruth, le long de la route qui mène au col d'Oderen (également

appelé col du Ventron). Un premier et un deuxième forage à cet endroit seraient restés sans résultat. Comme nous avons pu le constater nous-même hier, le forage n'est plus effectué à la verticale (comme lors des premiers forages), mais de biais dans la montagne. Le procédé de forage est le même que celui qui avait été utilisé à Staffelfelden lors de la prospection de pétrole au fameux D. P. 25 (le premier forage à succès). Il s'agit du forage dit à percussion qui extrait des noyaux complets (nommés carottes) du rocher à l'aide d'une couronne de forage en diamant très affûtée. La couronne de forage est fixée à l'extrémité inférieure d'une série de tiges cylindriques qui sont assemblées avec des filetages à leur extrémité et qui servent d'arbre de forage. De l'eau sous pression est envoyée en permanence sous terre à travers ces tiges creuses, jusqu'à la couronne de forage. Cette eau sert au refroidissement et à remonter la poussière rocheuse à la surface. De temps à autre, toutes ces tiges qui ont été introduites l'une après l'autre dans le sous-sol sont à nouveau ressorties du trou de forage et dévissées. La tige inférieure est alors remplie d'un noyau de roches. Ce noyau est sorti prudemment de la tige et conservé pour des analyses immédiates ou

futures. De cette manière, le géologue obtient un échantillon de roches de toutes les couches traversées par le forage.

100 mètres de profondeur !

Le forage actuel a 100 mètres de profondeur. Nous ne l'avons pas appris du géologue qui dirige les travaux, ni des ouvriers qui comme lui ont juré le silence. Mais nous avons observé la sortie des tiges du forage ; nous les avons comptées et estimé leur longueur. Le calcul était alors très simple ...

De manière générale, il n'est pas aisé d'apprendre quelque chose sur les résultats de la prospection. Bien que, lors de notre visite d'hier sur le lieu de forage, nous nous sommes efforcés de ressembler à de simples touristes qui regardent la chose comme des « badauds », nous avons été accueillis avec beaucoup de méfiance. Une autorisation de photographier était d'emblée exclue. Nous avons dû utiliser des ruses d'indiens, nous faulser en faisant des détours, nous rapprocher du lieu de forage à travers la forêt et les buissons, pour arriver à réaliser une photographie.

Certains indices ...

Quels sont maintenant, ou plutôt quels paraissent être les espoirs de ce forage ? Disons d'emblée que le seul

fait de passer au forage est le signe que les experts sont tombés sur des indices intéressants. Avant-hier à Kruth, il a officiellement été annoncé qu'il était dorénavant interdit de déposer des ordures à la décharge. Mais c'est un secret de Polichinelle à Kruth qu'un tunnel, c'est à dire une galerie sera creusée dans la montagne justement à cette décharge, au lieu dit « Unifix » comme disent les Kruthois, dans le cas où l'on trouverait la présence intéressante d'uranium. Comme la sonde en haut sur le lieu de forage a été introduite de biais dans la montagne et comme on sait, comme évoqué, qu'elle a maintenant atteint une longueur de 100 mètres, on peut en conclure qu'elle pourrait avoir atteint à peu près le niveau du lieu dit « Unifix ». Commencera-t-on prochainement à creuser la galerie ? A Kruth on sait qu'il a déjà été fait appel à des fonceurs de puits qualifiés. Les propriétaires des prés près du lieu dit « Unifix » ont de plus déjà été approchés pour un éventuel achat des terrains. Il se raconte également à Kruth qu'à l'endroit où a lieu le forage, l'appareil de mesure Geiger aurait indiqué des valeurs qui n'ont été rencontrées nulle part ailleurs où l'on recherche de l'uranium dans les Vosges. Mais ce ne sont que des rumeurs. Des rumeurs pour lesquelles nous n'avons naturellement pas pu obtenir de confirmation. Les techniciens et les experts restent muets. Seraient-ils déjà en mesure de donner une réponse assez définitive ? Peut-être. Dans tous les cas, des indices de présence d'uranium, qui n'ont jusqu'à présent pas été observés dans les autres lieux de prospection des Vosges, paraissent avoir été remarqués à Kruth. L'avenir nous dira si l'on extraira également, en plus de la potasse et du pétrole, de l'uranium en Alsace et si Kruth deviendra l'« Uranium-City » alsacienne.



A vos plumes

Toujours à votre écoute,
nous pouvons formuler ci-dessous vos observations, critiques, suggestions ou conseils,
adresser à la mairie de Kruth, 55 grand' rue, 68820 KRUTH,
ou par e-mail à : mairie.kruth@wanadoo.fr



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vos rendez-vous

en Août

- du 8 au 15 Fête du patrimoine
et des transports doux
Lac de Kruth
SMBKW
- Vendredi 27 Don du Sang
Salle Saint Wendelin
EFS Alsace



en Septembre

- Dimanche 26 Grimpette du Frenz
Ski-Club Kruth

en Octobre

- Samedi 2 Concert «Tempo Kids»
Salle Saint Wendelin
APP Kruth
- Samedi 9 Fête d'Automne
Salle Saint Wendelin
Comité d'Animation
- Dimanche 17 Fête Patronale
Chorale Sainte-Cécile
- Dimanche 24 Concours de Belote
Salle Saint Wendelin
Amis de la Haute Thur
- Dimanche 31 Concours grosses truites
Etang des cigognes
APP Kruth

en Novembre

- Jeudi 11 Cérémonie du 11 novembre
Commune
- Dimanche 21 Sainte Cécile
Chorale Sainte-Cécile
- Samedi 27 Concert annuel
Eglise de Kruth
Musique Municipale
- Samedi 27 et Dimanche 28 Talents Montagnards
Refuge du Frenz
Ski-Club Kruth

en Décembre

- Dimanche 5 Concert de Noël
Eglise de Kruth
La Clef des Arts
- Dimanche 12 Noël des Aînés
Salle Saint Wendelin
Commune



Le Gazé ou Piéride de l'aubépine, dans les prés à Kruth.



Le semestriel des Kruthois